

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels

Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Tarn a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

POUR L'ESPECE MOUFLON

Matricule	Intitulé	Commune de rattachement	Surface en ha	Attribution minimale	Attribution maximale
4011301	O.N.F. MURAT SUR VEBRE	MURAT-SUR-VEBRE	265	0	1
4011302	MURAT SUR VEBRE	MURAT-SUR-VEBRE	8115	0	4
4011309	GPF Senausses - VIDAL Rolland	MURAT-SUR-VEBRE	244	0	6
			TOTAL	0	11

Fait à Albi, le 3 mai 2021 par la FDC 81.